



## Association des DRH des grandes collectivités territoriales

[www.drh-attitude.fr](http://www.drh-attitude.fr)

Le 7 février 2019,

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouvernement a présenté le projet de loi de transformation de la fonction publique. **Annoncé comme un texte législatif ambitieux de modernisation de la fonction publique, il contient plusieurs dispositions y contribuant, mais qui nécessiteront des clarifications ultérieures en raison des interrogations qu'elles soulèvent.**

Opposée à une vision comptable de la réforme de la fonction publique, **l'Association des DRH des grandes collectivités territoriales appelle depuis longtemps à simplifier le statut**, afin d'alléger la gestion administrative des ressources humaines, au profit d'une véritable gestion des compétences.

**Le projet de loi apporte de nombreuses réponses :**

- la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;
- le recentrage des commissions administratives paritaires sur des compétences utiles ;
- l'assouplissement des modalités de recours aux contractuels en créant le contrat de projet d'une durée déterminée, en donnant la possibilité de recourir à des contractuels pour de petites quotités horaires au lieu de simples vacances ;
- un renforcement des règles de déontologie lors des passages du secteur public au secteur privé et du secteur privé au secteur public ;
- la mise en place de la portabilité du contrat à durée indéterminée entre les trois versants de la fonction publique ;
- une harmonisation de la durée du travail dans la fonction publique territoriale en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1607 heures) antérieurs à la loi du 3 janvier 2001 ;
- un volet concret en faveur de l'égalité femmes-hommes : inapplication du jour de carence aux femmes enceintes, maintien des droits à l'avancement en cas de congé parental.

Malgré ces avancées significatives, **l'Association des DRH des grandes collectivités considère que le projet de loi pourrait être l'occasion de davantage :**

- renforcer l'attractivité des carrières publiques** sous peine de pénurie de compétences ;
- faciliter les mobilités à l'échelle des bassins de vie** en levant les freins juridiques et financiers ;
- doter les DRH publiques d'outils modernes** permettant à la fois de gérer de façon prospective les emplois et les compétences et d'offrir des services RH accessibles et fiables ;

**L'Association des DRH des grandes collectivités regrette que plusieurs chantiers importants soient, à ce stade, absents de la réforme en cours :**

- \***l'introduction d'une dimension collective dans les régimes indemnitaires modulables**, pouvant aller jusqu'à la création d'un intéressement ;

- \*la **rénovation des concours** par une révision des modalités d'organisation ;
- \*la **simplification pour le versant territorial des procédures disciplinaires et du licenciement pour insuffisance professionnelle** ;
- \*la **révision des modalités de l'exercice du droit de grève** dans un objectif de garantie minimale de continuité du service public ;
- \*l'**harmonisation et la simplification des autorisations d'absence** ;
- \*la **mise en place de cessations progressives d'activité pour les métiers pénibles** ;
- \*l'**instauration d'un bilan de compétences à mi-carrière** ;
- \***une meilleure prise en compte de l'alternance** (apprentissage et contrats d'alternance) afin de faciliter l'emploi des jeunes.

L'**adoption de plusieurs dispositions par voie d'ordonnance et l'importance des décrets d'application sortiront du champ parlementaire de très nombreuses discussions qui nécessiteront une vigilance particulière** notamment quant au recours aux contrats par rapport au concours, quant à la participation employeur à la prestation sociale complémentaire.

L'Association des DRH des grandes collectivités note avec **satisfaction que le projet de loi contient des dispositions concrètes en faveur de la lutte contre la précarité, mais qu'il n'autorise pas le Gouvernement à légiférer par ordonnance un plan ambitieux et durable de lutte contre la précarité.**

Malgré un débat parlementaire qui sera court, l'Association des DRH des grandes collectivités continuera à porter auprès de plusieurs parlementaires ses propositions, pour que la loi soit réellement porteuse d'un choix de société et contribue à créer la fonction publique demain.

**L'Association organise ainsi une soirée débat avec des parlementaires le Jeudi 4 avril à 18h30 à la Maison de la Chimie à Paris.**

Contact presse : [j.theuret@rennesmetropole.fr](mailto:j.theuret@rennesmetropole.fr)